

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes en Norvège en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur le **Norvège**
qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de
l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997,
et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Etude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

NORVEGE

INTRODUCTION

Le premier centre d'information jeunesse "généraliste" norvégien fut créé en 1980 à Oslo par la ville d'Oslo. Aujourd'hui, il existe 9 centres d'information en Norvège et un point d'information. Depuis 1989, la politique d'information jeunesse est entrée dans une phase nouvelle : le gouvernement national a reconnu la crédibilité du concept d'information jeunesse "généraliste" et le ministère de l'Enfance et de la Famille soutient un certain nombre de projets locaux. Seize centres d'information jeunesse ont vu le jour depuis.

La loi norvégienne régissant les fonctions des institutions locales stipule que **chaque institution locale assure la pleine responsabilité de sa propre stratégie d'information** tant qu'elle respecte un certain nombre de consignes en matière de diffusion de l'information. Concernant le secteur de l'information jeunesse, il s'ensuit que chaque institution locale peut choisir de mettre en œuvre un centre d'information jeunesse ou non. La plupart des centres sont administrés par les institutions locales de leur lieu d'implantation.

Le centre d'information jeunesse du centre d'Oslo est la seule structure qui soit gérée par une organisation non gouvernementale. La ville d'Oslo est à la fois un comté et une autorité locale, divisée en 25 régions semi-autonomes. Elle compte deux autres centres d'information jeunesse, qui sont dirigés par les administrations locales.

Les centres sont de taille variable, mais conformément à la Charte européenne de l'information jeunesse, doivent tous proposer le même éventail d'informations. L'un d'entre eux, dont la structure relève d'un comté, est sur le point d'instaurer des points d'information jeunesse dans des bibliothèques locales.

BUTS ET PRINCIPES

L'objectif principal de chaque centre d'information jeunesse est d'accroître le niveau de connaissance et de compréhension des jeunes par le biais de l'information et du conseil. Il s'agit d'améliorer leur capacité à prendre en charge leur propre développement.

En Norvège, l'activité d'information jeunesse est fondée sur les principes et sur les objectifs de la **Charte européenne de l'information jeunesse**.

Les informations contenues dans ce document sont fournies par UngInfo Oslo, représentant international des centres d'information jeunesse norvégiens jusqu'en novembre 1977 :

UNGINFO
Møllergata 3, N-0179 Oslo
☎ (47+22) 41.51.32
Fax: (47+22) 42.63.71

Texte mis à jour en : Décembre 1997

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'INFORMATION JEUNESSE

En Norvège, le ministère royal de l'Enfance et de la Famille a confié à un département particulier la politique nationale de la jeunesse, qui englobe l'information jeunesse. La stratégie ministérielle en matière d'information jeunesse est actuellement en cours de révision et d'aménagement, et la participation des jeunes en est un élément capital.

Au cours des dernières années, aucune modification politique ou structurale majeure n'a eu de conséquences sur l'information jeunesse en Norvège.

Comme il a été précisé plus haut, il n'existe pas de politique nationale en matière d'implantation des centres d'information jeunesse, car cette tâche a été transférée aux comtés ou aux institutions locales. Si un comté ou une institution locale souhaite créer un centre, il a toute latitude pour le faire, mais ces institutions n'ont pas toutes reçu et ne doivent pas s'attendre à toutes recevoir un financement de projet de la part du ministère.

STATUT JURIDIQUE ET FINANCEMENT DES CENTRES

Un centre est géré par une organisation bénévole (UngInfo Oslo), un deuxième par un comté (UngInfo Nordland), tandis que tous les autres relèvent d'institutions locales. En règle générale, le personnel de ces centres est salarié de l'administration locale. Un petit nombre d'employés est salariés d'une organisation non gouvernementale. Par ailleurs, certains centres emploient des objecteurs de conscience et/ou des personnes rémunérées dans le cadre d'un programme d'aide à l'emploi.

Actuellement, 18 employés travaillent à plein temps dans les centres d'information

jeunesse en Norvège. Les bénévoles ne sont pas employés pour les activités d'information jeunesse. Comme il a été indiqué plus haut, la politique actuelle du ministère de l'Enfance et de la Famille est très positive à l'égard de la participation des jeunes. On s'attend aujourd'hui à ce que cette participation ait un impact sur les centres d'information jeunesse.

Les centres sont financés par les autorités locales ou par les comtés, ainsi que par des subventions de projet de la part du gouvernement central.

Profil du réseau norvégien

Forum national de l'information des jeunes :

Samarbeidsforum for
Ungdomsinformasjon i Norge

Réseau :

9 centres locaux

Statut juridique :

La plupart des centres locaux sont administrés par les autorités locales.

Nombre d'informateurs du réseau :

18 salariés

Ministère de tutelle :

Ministère royal de l'Enfance et de la Famille (*niveau national*)

COORDINATION NATIONALE

Jusqu'en novembre 1997, UngInfo Oslo a représenté les centres d'information jeunesse de Norvège au sein de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA), et ce en qualité de

membre conjoint de l'Agence avec Atlantis Youth Exchange. En novembre 1997, UngInfo Nordland a repris la fonction de représentation dans les mêmes conditions d'adhésion conjointe avec Atlantis. Les représentants norvégiens diffusent des informations sur le réseau européen à l'intention des autres centres d'information jeunesse norvégiens.

En septembre 1997, ces centres ont constitué un **forum national pour l'information jeunesse**. Tous les centres existant à cette date en sont devenus membres. L'idée sous-jacente était de créer un réseau plus puissant entre les centres et de développer davantage l'information jeunesse en tant que métier en Norvège. Le forum dispose d'un bureau qui se réunit deux à quatre fois par an, le forum lui-même étant convoqué une fois par an. L'adhésion étant gratuite, il est nécessaire de solliciter le soutien financier du ministère de l'Enfance et de la Famille pour couvrir le coût de ces rencontres.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES STRUCTURES D'INFORMATION JEUNESSE

Les structures gouvernementales interviennent dans les centres d'information jeunesse non seulement pour le financement mais aussi dans la définition des objectifs. Au travers de leurs décisions budgétaires notamment, elles déterminent les secteurs d'activité qui recevront la priorité durant une période donnée. Il est rare qu'une structure officielle lance une campagne d'information sur un sujet touchant les jeunes.

Il n'existe aucun système de reconnaissance officielle des centres d'information jeunesse. Le ministère de l'Enfance et de la Famille a fait savoir qu'il ne souhaitait pas fonder un tel système de reconnaissance.

Les centres ne font pas de la recherche en matière de jeunesse. En revanche, ils sont en mesure de fournir des renseignements sur les besoins des jeunes en matière d'information. Ils s'en acquittent notamment au travers des rapports annuels et d'autres publications. Les médias ont recours aux centres quand ils ont besoin d'information sur la situation des jeunes ou sur l'attitude de ces derniers à l'égard de questions spécifiques.

Les centres d'information jeunesse sont essentiellement axés sur la diffusion de l'information. Leur gestion et leurs services ne sont pas contestés.

SERVICES TYPIQUES PROPOSES

La plupart des centres proposent de l'information et non du conseil. Leur objectif est de fournir des éléments d'information sur toutes les questions relatives aux jeunes. Ces informations couvrent les principaux thèmes suivants : emploi, formation, logement, activités culturelles et de loisir, santé, problèmes sociopolitiques, droits des étrangers et des demandeurs d'asile, questions financières et juridiques, et voyage.

Les centres proposent habituellement des services informatiques pour la rédaction des demandes de logement ou d'emploi, un téléphone, et de plus en plus un accès Internet, afin que les usagers puissent accéder à un éventail d'information élargi. Par ailleurs, chaque été, UngInfo Oslo organise un service d'information "Mode d'emploi" à l'intention des jeunes touristes et visiteurs.

Il n'existe pas encore de directives écrites en matière de création et de gestion des centres d'information jeunesse en Norvège. Le nouveau forum mis sur pied travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges commun. En l'occurrence, les centres sont très

similaires, pour la raison essentielle qu'ils entretiennent des relations régulières et étroites entre eux. La Charte européenne de l'information jeunesse est bien connue en Norvège et est appliquée par tous les centres.

L'information jeunesse en Norvège a pour groupe cible principal les jeunes de 15 à 25 ans. Tous les services sont gratuits, y compris les brochures, ainsi que l'usage du téléphone ou du service informatique. Les heures d'ouverture varient en fonction de l'emplacement de chaque centre.

Chaque centre applique ses propres procédures pour la collecte, la mémorisation et la diffusion des informations. Le centre de Stavanger avait mis au point un système de classement détaillé, que finalement tous les centres ont surtout utilisé comme base de départ pour constituer leur propre système, car il s'est révélé précisément trop détaillé pour un usage quotidien dans certains centres.

BESOINS DES JEUNES EN MATIERE D'INFORMATION

La recherche méthodique des besoins en information jeunesse est très peu développée en Norvège.

Les jeunes visitant un centre d'information sont habituellement recensés en fonction du type de l'information demandée, de la date et de l'heure de la visite (ou de l'appel). Ceci permet au centre d'identifier les sujets intéressant les jeunes et la période de l'année à laquelle ils ont été sollicités. Certaines questions semblent être plus saisonnières que d'autres. Les commentaires libres de l'équipe du centre jouent également un rôle important dans l'évaluation des besoins en information jeunesse.

Les centres ont leurs propres méthodes pour exploiter les résultats de l'évaluation des besoins en information jeunesse. Il

n'existe aujourd'hui aucune approche commune dans ce domaine.

COOPERATION AVEC D'AUTRES SERVICES

La plupart des centres orientent les jeunes vers d'autres services s'ils ne sont pas en mesure de fournir l'information ou le service demandé. Comme leurs prestations consistent essentiellement en un service d'information et de conseil, ils adresseront, un jeune présentant, par exemple, un problème physique ou psychologique vers un centre médicosocial local pour les jeunes.

Il appartient aux centres de créer et de formaliser leur coopération avec les autres institutions. Pour la plupart, ils semblent bien collaborer avec les agences pour l'emploi, les organismes d'aide sociale, les institutions de formation, et autres services œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

COMMENT GARANTIR LE PLURALISME ET LA QUALITÉ ?

Dans l'idéal, les informations fournies doivent satisfaire le besoin exprimé par l'utilisateur, être objectives et indépendantes de tout intérêt politique et/ou commercial. Tous les centres sont censés remplir cette mission, qui constitue une composante permanente de l'activité quotidienne des centres.

Aujourd'hui encore, il n'existe aucune disposition générale concernant la formation externe du personnel des centres. Les centres assurent une formation interne. Certains d'entre eux organisent des formations externes pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou pour le développement des stratégies d'information. Des visites sont également organisées dans d'autres pays pour étudier le fonctionnement de leurs centres d'information jeunesse.

SERVICES D'INFORMATION JEUNESSE SPECIALISES

Outre les services d'information "généralistes", des services d'information spécialisés sont proposés aux jeunes dans les domaines ci-après.

L'orientation professionnelle est, dans une certaine mesure, assurée par les agences pour l'emploi et par un petit nombre d'organismes privés.

Les écoles disposent de leurs propres **services médicosociaux** et de **services pédagogiques/psychologiques**.

Un grand nombre d'institutions locales ont leurs propres centres médicosociaux pour les jeunes. Ces services sont gratuits.

Dans le domaine des **relations personnelles et de la sexualité**, il existe un certain nombre de services médicosociaux pour les jeunes, ainsi que des services médicaux spécialisés dans la sexualité et dans la prévention des maladies sexuellement transmissibles. S'y ajoutent des services téléphoniques gratuits que les jeunes peuvent utiliser pour obtenir un conseil sur ces thèmes ou un entretien individuel sur leurs problèmes personnels.

Dans le secteur de la **prévention de la toxicomanie**, un service téléphonique spécifique fournit des informations et un accès au conseil et au soutien.

Échanges internationaux de jeunes : Atlantis Youth Exchange (*Rolf Holmsgt. 18, N-0665 Oslo 6*) est une institution sans but lucratif qui a été constituée par le Conseil norvégien de la jeunesse en 1987. Son objectif est de promouvoir la compréhension interculturelle entre les jeunes. Elle s'y consacre en offrant aux jeunes et aux organisations de jeunes divers types de programmes d'échange, ainsi que des

informations et du conseil en matière de mobilité.

Atlantis Youth Exchange partage son adhésion à ERYICA avec UngInfo Oslo. Cet organisme a publié une documentation intitulée "Guide de la Norvège à l'intention des jeunes visiteurs" dans le cadre des publications ERYICA. Un manuel destiné aux norvégiens s'occupant d'échanges de jeunes avait déjà été publié pour compléter divers bulletins d'information consacrés à la mobilité.

Atlantis a également pris en charge le volet norvégien du "Nordisk Ungdomshåndbok" (Manuel de la jeunesse en Norvège), un guide des systèmes axés sur l'emploi, la formation et l'échange dans les pays nordiques. Initiative du Conseil nordique des ministères, cette publication a été éditée en 1995.

Lors de son ouverture en Norvège par la Commission européenne, Eurodesk, la banque de données des programmes de formation, d'enseignement et de la jeunesse, était dirigée par Atlantis. À partir du 1^{er} janvier 1998, une structure dépendante du ministère de l'Enfance et de la Famille aura la responsabilité de ce service.